

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 23 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal BOISSONNET, Amélie DANIEL, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, Mmes Danielle RANCY, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle SEYCHAL, Agnès VACHER, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. Gérard CHASSAING a donné pouvoir à M. Laurent SAUNON, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Mathieu MORIOU a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, M. Jean-Pierre RODIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à M. Matthieu-Pierre GAVAIX.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-28 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice précédent.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Mur-sur-Allier, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ constate les résultats suivants, après Restes à réaliser :

- * section de fonctionnement : un excédent de clôture de :493 311.21 €
- * section d'investissement : un déficit de clôture de :292 913.60 €

2/ affecte le résultat d'exploitation comme suit

- * en recettes de fonctionnement au compte 002 :200 397.61 €
- * en recettes d'investissement au compte 1068 :292 913.60 €
- * en dépenses d'investissement au compte 001 :775 118.60 €

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 29 avril 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 30 avril 2026

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,
Danielle RANCY



